



GENEVA CALL

APPEL DE GENÈVE LLAMAMIENTO DE GINEBRA

MISSION EXPLORATOIRE DE L'APPEL DE GENÈVE AU SÉNÉGAL RAPPORT DE SYNTHÈSE

2-12 OCTOBRE 2006



MISSION EXPLORATOIRE DE L'APPEL DE GENÈVE AU SÉNÉGAL
2-12 OCTOBRE 2006

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Introduction

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel, l'Appel de Genève¹ a conduit du 2 au 12 octobre 2006 une mission exploratoire au Sénégal. La mission était dirigée par Pascal Bongard, Directeur de Programme, et comprenait Nicolas Florquin, Chargé de Programme, Boubine Touré, Expert et Chercheur à l'Observatoire des Mines/*Landmine Monitor*, et Ahmed Fall, Consultant. Elle s'est rendue à Dakar et Ziguinchor ainsi que dans des villages contaminés par les mines dans l'arrondissement de Nyassia.

L'équipe d'évaluation a rencontré des représentants du Gouvernement de la République du Sénégal, du Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC), des agences des Nations Unies, de représentations diplomatiques ainsi que d'organisations non-gouvernementales (ONGs) locales et internationales (cf. liste ci-dessous).

La mission exploratoire avait pour objectif:

- D'évaluer l'utilité d'une action de l'Appel de Genève au Sénégal en consultant tous les acteurs concernés par la lutte antimines et le conflit casamançais.
- D'analyser la faisabilité et les modalités d'un éventuel engagement du MFDC dans le processus d'interdiction des mines antipersonnel.

Le présent rapport contient les principales observations et conclusions de la mission.

Désirabilité d'un engagement

Le gouvernement du Sénégal, le MFDC, la communauté internationale et la société civile sont tous conscients des dégâts provoqués par les mines antipersonnel dans la région naturelle de Casamance. Ces dernières ont déjà fait plus de 600 victimes et continuent de provoquer des accidents.² Les mines ayant contraint l'abandon d'immenses zones agricoles fertiles, le préjudice économique est énorme, non seulement au niveau local mais aussi national. De plus, la présence des mines contrarie de nombreux projets d'aide humanitaire qui ne peuvent atteindre les populations vivant dans certaines zones minées.

Le Sénégal, en réponse à ce fléau, a ratifié le Traité d'Ottawa en septembre 1998. Il a également adopté une loi nationale sur l'interdiction totale et définitive des mines antipersonnel en 2005 et des décrets créant le Centre National de Lutte Antimines et la Commission Nationale pour la Mise en œuvre de la Convention d'Ottawa en 2006. Ces actions ont permis de mobiliser une partie des fonds nécessaires au déminage du pays. Toutefois, les affrontements survenus en région naturelle de Casamance en mars et en août 2006 ont (re)posé la question de l'engagement du MFDC dans le processus de lutte antimines au Sénégal. Les rencontres et entretiens effectués pendant la mission permettent de tirer les enseignements suivants quant à l'utilité d'un tel engagement :

¹ Lancé en mars 2000, l'Appel de Genève est une organisation non-gouvernementale humanitaire internationale, neutre et impartiale, dont l'objectif spécifique consiste à engager les acteurs armés non-étatiques à adhérer à une interdiction totale des mines antipersonnel et à la coopération dans l'action antimines.

² L'ONG Handicap International a enregistré cinq nouvelles victimes de mines antipersonnel entre le 1^{er} janvier et le 30 juillet 2006.

- L'engagement du MFDC peut contribuer à accélérer la lutte antimines au Sénégal. Le Sénégal, en ratifiant le Traité d'Ottawa, s'est engagé à déminer l'ensemble de son territoire avant mars 2009. Le déminage humanitaire n'ayant pas encore débuté, et les affrontements récents ayant vraisemblablement provoqué de nouvelles poses de mines antipersonnel, il devient urgent d'associer toutes les parties concernées, y compris le MFDC, pour que le déminage humanitaire puisse commencer et éviter que de nouvelles zones soient minées. Un engagement du MFDC permettra en outre de rassurer les donateurs et les partenaires internationaux quant à la pérennité d'un investissement dans la lutte antimines au Sénégal.
- La lutte antimines ne doit pas être conditionnée à une résolution finale du conflit casamançais. Au contraire, des vies peuvent être sauvées dès aujourd'hui. De plus, la présence de mines exacerbe les causes profondes du conflit en hypothéquant le remarquable potentiel de développement agricole et touristique de la région, et en empêchant les populations déplacées et réfugiées de retourner dans leurs villages de reprendre leurs activités. Mobiliser tous les acteurs du conflit autour de la lutte antimines pourrait donc permettre de renforcer le processus de paix en cours en favorisant la réconciliation ainsi que la reconstruction économique et sociale de la région. La mission a également relevé une forte attente des populations locales pour un programme de déminage. Attendre le règlement définitif du conflit risquerait non seulement de décevoir cette attente mais d'exacerber les antagonismes et de contrarier le processus de paix.
- Le MFDC est conscient des effets négatifs des mines antipersonnel et semble ouvert à discuter du problème. Les dirigeants du MFDC ont reconnu publiquement les problèmes liés à l'usage des mines dès 1991, et ont plus récemment collaboré avec une organisation spécialisée pour permettre la réalisation d'une étude sur l'impact des mines en région naturelle de Casamance. Les factions armées apparaissent toutefois réticentes à l'interdiction totale de l'utilisation des mines antipersonnel, que beaucoup de combattants considèrent comme 'l'arme du pauvre,' ou une arme indispensable pour leur lutte armée. Il semble donc important de sensibiliser les factions armées sur la singularité des mines antipersonnel et sur le rôle qu'elles peuvent jouer dans le déminage. Le programme de lutte antimines envisagé par le gouvernement et ses partenaires internationaux prévoit en effet de contribuer aux efforts de démobilisation et de réinsertion en encourageant l'emploi d'anciens combattants du MFDC.

Faisabilité d'un engagement

Il ressort donc de la mission d'évaluation qu'un engagement du MFDC dans la lutte antimines est souhaitable. Cet avis positif est partagé par l'ensemble des acteurs rencontrés et beaucoup ont offert spontanément d'aider l'Appel de Genève dans sa démarche. Une telle action demandera toutefois d'identifier les canaux d'accès aux principales factions du mouvement, et de mettre à disposition les moyens nécessaires à la mise en oeuvre et au suivi de l'engagement. L'Appel de Genève va continuer à dialoguer avec les différentes parties concernées pour identifier les différentes stratégies possibles pour atteindre ces objectifs. Sur la base des rencontres faites sur le terrain, la mission a pu établir les conclusions suivantes quant à la faisabilité d'un engagement du MFDC :

- Pour être efficace, tout engagement du MFDC sur la question des mines antipersonnel doit concerner les ailes politiques et armées du mouvement. Etant donné la fragmentation du MFDC, et comme c'est le cas dans de nombreux autres contextes où

l'Appel de Genève travaille, un engagement clair du leadership politique du MFDC contre l'utilisation des mines doit être renforcé par celui de ses principales factions armées. La mission a pu identifier des canaux pour dialoguer avec la plupart de ces factions.

- Même un engagement partiel du mouvement permettrait d'accélérer le processus de lutte antimines au Sénégal. Les factions du MFDC à priori les plus ouvertes à un engagement contre les mines antipersonnel sont aussi celles présentes sur les zones les plus minées de la région naturelle de Casamance et qui font le plus de victimes. Leur engagement permettrait donc de favoriser le déminage là où la population en a le plus besoin et de sauver des vies dans un futur proche. De plus, un engagement de ces factions pourrait influencer les factions réticentes.
- La société civile locale et internationale dispose de l'expérience et des capacités nécessaires pour appuyer ce processus d'engagement. La mission a pu rencontrer de nombreuses ONGs présentes sur l'ensemble du territoire et déjà impliquées dans certaines activités de la lutte antimines ou dans la sensibilisation des combattants sur d'autres questions humanitaires. Ces acteurs de terrain pourront permettre à l'Appel de Genève d'assurer le suivi nécessaire à un éventuel acte d'engagement du MFDC au travers (1) la sensibilisation des combattants sur les principes de la lutte antimines, (2) la surveillance et la vérification du respect de l'engagement, et (3) la destruction des stocks existants, le déminage, l'assistance aux victimes et la sensibilisation aux dangers des mines.

Conclusion

Sur la base de sa mission exploratoire, l'Appel de Genève juge l'engagement du MFDC sur la question des mines antipersonnel souhaitable et possible. Les différents acteurs rencontrés ont apprécié la démarche de la mission qui s'est efforcée d'écouter tous les points de vue. Fidèle à ses principes de neutralité, d'impartialité et de transparence, l'Appel de Genève continuera à dialoguer avec toutes les parties concernées pour identifier les stratégies d'engagement susceptibles d'obtenir les meilleurs résultats et de contribuer ainsi à l'éradication totale des mines antipersonnel du Sénégal dans les meilleurs délais.

Liste des institutions rencontrées

Agence de Coopération et de Développement International (ACDI)
Agence Nationale pour la Reconstruction Economique et Sociale de la Casamance (ANRAC)
Agir Autrement pour le Développement en Afrique (AGADA)
Ambassade du Canada
Ambassade des Etats-Unis
Ambassade de France
Ambassade de Suisse
Association pour la Promotion Rurale de l'Arrondissement de Nyassia (APRAN)
Association Régionale des Femmes pour la Recherche de la Paix en Casamance (Kabonketoor)
Association Sénégalaise d'Appui à la Création d'Activités Socio-Economiques (ASACASE)
Association Sénégalaise des Victimes des Mines (ASVM)
Collectif des Cadres Casamançais (CCC)
Comité Clérical
Commission Européenne
Comité International de la Croix Rouge (CICR)
Comités villageois de Nyassia et Kaelou
Commission Nationale pour la Mise en œuvre de la Convention d'Ottawa
Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
Gendarmerie Nationale, Haut Commandement et Commandement de Légion à Ziguinchor
Gouvernance de la Région de Ziguinchor
Handicap International
Mairie de Ziguinchor
Ministère de l'Economie et des Finances
Ministère des Affaires Etrangères, Direction des Organisations Internationales
Ministère des Forces Armées, Génie Militaire
Mouvement contre les Armes Légères en Afrique de l'Ouest (MALAO)
Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC)
Programme Alimentaire Mondial (PAM)
Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Radio SUD FM
Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)
World Education